

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2020

Le cinq juillet deux mille vingt à neuf heures six minutes, les Membres du Conseil Municipal s'est réuni, en application des articles L 2127-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en Mairie.

Présents : Mmes et Mrs CORDILLOT. KABAT. PARIS. LORGE. PICQ. ARNOULD. GAUTROIS. LEGRON. STETTLER. BINON. TERRINHA. VAHER. FARHAOUI. TURHAN. BERRY. AGACHE. BRODE. LOMBARDO.

Absent excusé : Mr ARAULT (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT)

Secrétaire de séance : Mme ARNOULD.

Monsieur AGACHE Joseph, Maire sortant fait une allocution et laisse la parole à Monsieur CORDILLOT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CORDILLOT Daniel, doyen d'âge, qui après l'appel nominal de chaque conseiller, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux dans leurs fonctions.

Monsieur CORDILLOT, étant le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence. Il a constaté que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc poursuivre la séance.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame ARNOULD.

Monsieur CORDILLOT demande s'il y a d'autre candidat au poste de Maire, à part lui.

Aucun membre du Conseil ne se manifeste.

Deux assesseurs sont désignés (les deux plus jeunes) : Mesdames TERRINHA et VAHER.

Délibération n° 2020 5JUIL 01 : ELECTION DU MAIRE.

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales et constaté que le quorum était atteint, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque conseiller a remis un bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 19

Suffrages blancs : 4

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr CORDILLOT Daniel : 15 voix

Monsieur PICQ Alain, remet l'écharpe de Maire à Monsieur CORDILLOT. Celui-ci fait un discours d'accueil.

Délibération N° 2020 5JUIL 02 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, doit déterminer le nombre des Adjointes.

Le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'adjoints.

Voté à main levée.

Vote par 19 voix Pour.

Délibération N° 2020 5JUIL 03 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Il a été procédé à l'élection des adjoints. Monsieur le Maire présente la liste des candidats aux postes d'adjoints. Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque conseiller a remis un bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 19

Suffrages blancs : 3

Exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Sont proclamés élus à la majorité absolue

Mme KABAT Christine : 16 voix

Mr PARIS Denis : 16 voix

Mme LORGE Céline : 16 voix

Mr PICQ Alain : 16 voix

Délibération N° 2020 5JUIL 04 : RÔLE DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire donne les fonctions de chaque adjoint

1^{er} Adjoint : chargé de l'économie et des finances.

2^{ème} Adjoint : chargé de l'environnement, des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine communal.

3^{ème} Adjoint : chargé des affaires sociales, scolaires, du lien social, de la dynamique citoyenne et des solidarités.

4^{ème} Adjoint : chargé de la vie associative, des fêtes, des cérémonies, de la vie culturelle et du commerce.

Suspension de séance à la demande de Madame BRODE Nadia à 9 h 28. Reprise de séance à 9 h 33.

La séance reprend.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Délibération N° 2020 5JUIL 05 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS :

DELEGATIONS :

Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne :

Titulaire (1) : M. GAUTROIS Philippe

Suppléant (1) : Mr LEGRON Luc

Vote par 19 voix Pour (vote à main levée)

Proposition à la Communauté de Communes du Grand Sénonais

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est/Source des Salles (S.M.A.E.P) :

Titulaires (2) : Mr PARIS Denis, Mme ARNOULD Catherine

Suppléant (1) : Mme VAHER Amandine

Vote par 19 voix Pour (vote à main levée)

S.I.V.U de la Fourrière du Sénonais:

Titulaire (1) : Mr BINON Emmanuel-Joanny

Suppléant (1) : Mme STETTLER Morgane

Vote par 19 voix Pour (vote à main levée)

Monsieur le Maire remercie le personnel administratif de sa présence et invite l'assemblée à un pot républicain.

La séance est levée à 9 h 41.



La secrétaire de séance,

Catherine ARNOULD

